


[Accueil](#) > [Nouvelles](#)
[Retour accueil](#)
[Nouvelles](#)
[Émissions](#)
[Horaires](#)
[Où nous capter](#)
[Concours](#)
[À propos de  
Radio-Canada  
Colombie-Britannique](#)
[Autres régions](#)
[REGARDEZ EN DIFFÉRÉ](#)
[LE TÉLÉJOURNAL  
Colombie-Britannique](#)
[ÉCOUTEZ EN DIRECT  
en Windows Media](#)

**RADIO**  
PREMIÈRE CHAÎNE


**ESPACE  
MUSIQUE**
[Aide à l'écoute](#)
[RECHERCHE](#)

[ICI RADIO-CANADA](#)

- Salle de presse
- Écran de veille

**Manchettes gratuites**

Recevez gratuitement les manchettes quotidiennes de Radio-Canada.ca sur le site de votre entreprise ou organisme.


[XML](#)


## Joy MacPhail se dit horrifiée par l'adoption de la loi 73

Mise à jour le mercredi 20 octobre 2004, 12 h 32 .



La leader du NPD, Joy MacPhail (archives)

La leader en Chambre du Nouveau Parti démocratique, Joy MacPhail, se dit horrifiée par l'adoption de la loi 73, sur la protection des renseignements personnels, par l'Assemblée législative.

La loi a été adoptée à peine 10 jours avant le dépôt d'un rapport très attendu du commissaire à l'information et à la protection de la vie privée. David Loukidelis s'est penché sur les effets du *Patriot Act* sur les Britanno-Colombiens dans l'éventualité où une compagnie américaine venait à gérer leurs renseignements personnels.

Le *Patriot Act*, adopté aux États-Unis à la suite des attentats du 11 septembre 2001, est une loi qui oblige toute entreprise américaine à livrer les renseignements que lui demanderaient les services secrets dans le cadre d'une enquête sur de présumées activités terroristes.

C'est parce que le gouvernement provincial a choisi une firme américaine pour la gestion des volets administratifs de l'assurance-maladie que des questions se posent sur les répercussions du *Patriot Act* pour des citoyens britanno-colombiens.

Mme MacPhail n'arrive pas à croire qu'un tel projet de loi a pu être adopté. Elle juge cette législation trop faible pour protéger les Britannos-Colombiens. Selon elle, la loi ouvre la porte aux pires abus de la part des autorités américaines dans ce domaine.

Le procureur général, Geoff Plant, estime pour sa part qu'il fallait agir vite, parce que la présente session sera courte. Il estime que la loi 73 innove en matière de protection de la vie privée et protégera suffisamment la population.

[RETOUR](#)
[IMPRIMER](#)
[PARTAGER AVEC UN AMI](#)
[Autres nouvelles régionales >>>](#)
[Toutes les nouvelles nationales et internationales >>>](#)

© Radio-Canada. Tous droits réservés.